



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Section de la communication interministérielle

Papeete, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cession à l'euro symbolique par l'Etat au profit des communes de Tairapu-Est et de Mahina des terrains militaires inscrits au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)

Le Journal Officiel de la République avait publié les 03 janvier 2017 et 02 mai 2018 les décrets de cession à l'euro symbolique de plusieurs terrains militaires destinés à être affectés aux communes de Tairapu-Est et Mahina. Ces emprises ont désormais vocation à devenir des zones d'activités économiques, touristiques et de loisirs.

A Tairapu-Est ces cessions concernent le centre d'instruction nautique, le fort de Taravao et la base ionosphérique, l'ensemble représentant une superficie de 4,1 hectares et une valeur de 728 millions FCFP. A Mahina ce sont 5 hectares valorisés 914 M FCFP, issus de l'ancien « centre technique du CEA » et de la « résidence Mahina » qui sont rétrocédés à la commune.

Les actes notariés formalisant juridiquement le transfert de propriété au profit de ces communes, ont été signés les 28 et 29 janvier, en présence des maires et des services de l'Etat.

Ces nouvelles cessions viennent s'ajouter aux actes déjà officialisés en 2017 et 2018 au profit des communes de Arue (« caserne Broche »), de Faa'a (Cité « Bopp Dupont ») et du Pays (« Résidence Grand » à Pirae et « Résidence Mariani » à Tairapu-Est). Elles constituent la concrétisation des engagements pris par l'Etat vis-à-vis des communes et du Pays et marquent une étape importante dans l'avancement du CRSD.

Le CRSD est un outil de reconversion économique majeur pour le développement de la Polynésie qui fait l'objet d'un partenariat étroit avec le Pays et les communes. Il vient compenser la perte d'activités générée par la libération des emprises militaires et offre l'occasion d'avoir une réflexion stratégique sur le développement des collectivités et de créer les meilleures conditions d'une remise à disposition des terrains, en intégrant des démarches d'aménagement et de planification.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Signature de l'acte notarié le lundi 28 janvier avec le maire de Taiarapu-Est, M. Anthony JAMET à l'étude Buirette à Papeete



Signature de l'acte notarié le mardi 29 janvier avec le maire de Mahina, M. Damas TEUIRA, dans les anciens locaux du RSMA à Mahina

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr